

Appel à projet

Allocations doctorales de l'EUR UNITEID

I. Informations générales :

L'EUR UNITEID a la possibilité de financer des allocations doctorales (ou demi-bourses si cofinancement) d'une durée de 3 ans, ainsi que des 4^e années de thèse.

Le périmètre d'éligibilité des financements est restreint au champ de l'EUR, tel que défini dans le projet, à savoir les maladies infectieuses émergentes et l'antibiorésistance des pathogènes prioritaires, ainsi que les aspects épidémiologiques, les vecteurs et les écosystèmes associés à ces pathogènes émergents/prioritaires.

Le champ de l'EUR ne couvre donc pas toute l'infectiologie, la microbiologie, ou l'épidémiologie des maladies infectieuses non-émergentes/non-prioritaires.

Cette adéquation au champ de l'EUR est un prérequis pour la recevabilité des demandes de financement.

Les étudiants devront être inscrits en doctorat à Toulouse, et réaliser leur thèse dans un laboratoire partenaire de l'EUR (co-tutelle possible).

Méthode d'évaluation :

La sélection repose sur 3 étapes :

- Présélection de l'éligibilité (comité restreint)
 - Implication d'un laboratoire partenaire de l'EUR,
 - Adéquation au champ de l'EUR (cf p3) ; discussion en comité plénier pour les dossiers en limite de champ,
 - Désignation de 3 rapporteurs par dossier.
- Evaluation sur dossier des candidatures éligibles (comité plénier) : (cf p5)
 - Les rapporteurs réalisent une lecture approfondie et une présentation en session plénière, ainsi qu'une notation semi-quantitative (A+, A, B, C) sur les critères suivants : qualité scientifique du projet ; approche *one health* ; interdisciplinarité ; collaboration internationale ou industrielle, mobilité ; qualité de l'encadrant,
 - Discussion en session plénière et notation semi-quantitative (A+, A, B, C) par l'ensemble des membres du comité,
 - Le comité de sélection établit un interclassement des candidatures,
 - Le comité fixe le nombre de candidatures qui seront évaluées à l'oral.

➤ Evaluation orale : (cf p7)

Les candidats doctorants présélectionnés réalisent une présentation synthétique de leur parcours, puis du projet de thèse suivie de questions du comité.

Évaluation et notation par l'ensemble des membres du comité.

Le comité établit un interclassement des candidatures.

➤ Classement :

La note finale prend en compte l'évaluation sur dossier (coefficient 0.3) et l'évaluation orale (coefficient 0.7).

Un interclassement final est établi par le comité pour l'attribution des allocations doctorales.

Une liste principale et une liste complémentaire sont constituées, pour adéquation finale selon les résultats des autres appels à projets (concours école doctorale, ANRS-MIE, etc).

Les allocations de thèses complètes (3 ans) et les 4^e années de thèse sont interclassées séparément.

Format des dossiers : cf trame en annexe p8.

Les dossiers devront être envoyés par mail à l'adresse suivante : uniteid.contact@utoulouse.fr **au plus tard le vendredi 15 mai 2026.**

Comité d'évaluation de l'EUR :

Il est chargé de l'évaluation et la sélection des candidatures.

Il est composé de 25 membres :

- Directeur de l'EUR (1 membre)
- Un représentant de chacune des 10 unités de recherche constitutives de l'EUR : directeur d'unité ou un représentant désigné ayant une expertise dans la thématique (10 membres)
- Un responsable ou représentant de chacun des parcours de Master associés à l'EUR (11 membres)
- Un représentant des Ecoles Doctorales BSB et SEVAB (1 membre/ED = 2 membres)
- Un représentant de la SFR B2S (1 membre)

Un formulaire d'engagement de confidentialité et une attestation de non-conflit d'intérêts est complété par chaque membre.

II. Recevabilité

La recevabilité des dossiers est évaluée sur les deux critères suivants :

1. Laboratoire partenaire de l'EUR :

Une co-direction/co-tutelle est possible

2. Adéquation au champ de l'EUR :

- **Pathogènes prioritaires ou émergents** (cf liste ANRS-MIE ci-après),
- **Pathogènes prioritaires pour l'antibiorésistance** (cf liste OMS ci-après, les 2 critères sur (i) le pathogène et (ii) l'antibiorésistance à la famille d'intérêt sont nécessaires),
- **Vecteurs/écosystèmes associés aux MIE,**
- **Surveillance / épidémiologie des MIE.**

NB : Les listes ANRS-MIE et OMS constituent un cadre général mais qui n'est pas exclusif. Des pathogènes émergents hors liste, notamment avec une problématique *One Health*, peuvent être éligibles. L'adéquation au champ de l'EUR sera évaluée par le comité d'évaluation plénier sur la base d'un bref argumentaire à joindre au dossier de candidature.

Pathogènes prioritaires ou émergents (liste ANRS-MIE)

<https://anrs.fr/wp-content/uploads/2023/02/liste-des-pathogenes-prioritaires.pdf>

VIRUS

- Arenaviridae : Genus Mammarenavirus (Lassa virus)
- Nairoviridae : Genus Orthonairovirus (Crimean Congo Hemorrhagic Fever virus)
- Phenuiviridae : Genus Phlebovirus (Rift Valley Fever virus)
- Hantaviridae : Genus Orthohantavirus (Andes & Sin Nombre viruses)
- Coronaviridae
- Filoviridae (Ebola & Marburg viruses)
- Flaviviridae : Genus Flavivirus (Zika, Dengue, Fièvre jaune & West Nile viruses)
- Orthomyxoviridae (Influenza viruses)
- Pneumoviridae (RSV)
- Paramyxoviridae (Nipah & parainfluenza viruses)
- PoXviridae (Monkeypox & Camelpox viruses)
- Togaviridae (Chikungunya virus)

BACTERIES

- *Francisella tularensis tularensis*
- *Yersinia pestis*
- *Bacillus anthracis*
- *Burkholderia mallei*

PATHOGENE X

NB : Pathogène X = préparation à la réponse ou surveillance de l'émergence d'un pathogène inconnu à haut risque sanitaire.

Pathogènes prioritaires pour l'antibiorésistance (liste OMS)



NB : les 2 critères **pathogène + antibiorésistance à la famille d'intérêt** sont nécessaires

III. Evaluation sur dossier

Le respect des critères de recevabilité (cf supra) est un prérequis pour qu'un dossier puisse ensuite être évalué par les rapporteurs et le comité.

Les dossiers seront évalués par les rapporteurs et le comité plénier sur les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet,
- Approche *one health*,
- Interdisciplinarité,
- Collaboration internationale ou industrielle ; mobilité,
- Qualité de l'encadrant.

Les critères d'évaluation sont explicités ci-dessous.

Une notation semi-quantitative A+, A, B, C est appliquée à chaque critère

Le comité s'accordera en session plénière sur une note globale A+, A, B, C pour le dossier et son interclassement.

Qualité scientifique du projet

- Originalité
- Faisabilité : outils, compétences disponibles dans l'équipe ou acquisition de compétence prévue, disponibilité des échantillons/modèles, adéquation du plan de travail
- Clarté
- Impact potentiel du projet : impact en thérapeutique ou en santé publique sur les MIE, impact technologique

Approche One Health :

Approche translationnelle *one health* entre santé humaine et santé animale ou entre santé et environnement.

NB : L'approche *one health* sera appréciée sur le projet (le pathogène en soi ne suffit pas)

Interdisciplinarité :

- Interdisciplinarité = projet faisant intervenir différentes disciplines dans des champs distincts (exemples : épidémiologie clinique + épidémiologie génomique ; microbiologie + vecteurs de transmissions / écosystèmes ; microbiologie + aspects cliniques diagnostiques ou pharmaceutiques ; microbiologie + retentissement médico-économique, sociétal, anthropologique...)

- Une démarche active du doctorant pour l'interdisciplinarité (ex. acquisition par le doctorant de nouvelles compétences, dans une autre discipline, lors d'une mobilité dans une autre équipe) sera prise en compte.

NB : la simple sous-traitance d'une technique/partie du projet n'est pas considérée pour ce critère.

Collaboration internationale ou industrielle, mobilité :

- Collaboration internationale
- Thèse en co-tutelle ou co-encadrement dans 2 laboratoires différents au niveau international
- Mobilité prévue de l'étudiant
- Thèse réalisée en lien avec un partenaire industriel : co-encadrement avec un industriel, stage chez l'industriel

NB : une collaboration limitée à la sous-traitance d'une technique/partie du projet ou à l'obtention d'échantillons/réactifs d'une équipe tierce n'est pas considérée pour ce critère.

Qualité de l'encadrant

Critères d'appréciation différents selon l'antériorité de l'équipe :

Equipe « expérimentée » :

Sur les 5 dernières années, pour l'encadrant (et pas toute l'équipe) :

- 1) Liste des doctorants encadrés
- 2) Publications des doctorants en 1^{er} auteur en rapport avec le travail de thèse
- 3) Devenir post-thèse immédiat

ou

« Jeune » équipe :

- Publications de l'encadrant (liste de 5 publications de référence en 1^{er}, 2^e, ou dernier auteur)
- Financements obtenus (ATIP-Avenir, starting grants, ANR...)

Dynamique de l'encadrant : création d'un groupe/équipe émergente, etc...

IV. Evaluation orale

Pour les candidatures présélectionnées sur dossier, présentation orale de chaque candidat devant le comité d'évaluation.

Audition de 25' :

- **Présentation** (en 2 parties, avec diapositives de support de présentation) (10')
 - **Présentation du candidat** (parcours antérieur de formation, mobilité éventuelle, etc)
 - **Présentation synthétique du projet de thèse**

- **Questions** (15')

Critères d'évaluation :

- Qualité scientifique du projet
- Solidité méthodologique ; faisabilité
- Profil du candidat et expérience antérieure (*notamment Master réalisé dans le parcours EUR ou dans une thématique d'intérêt, mobilité thématique, mobilité géographique, etc*)
- Qualité de la présentation et la capacité à répondre aux questions.

Annexe 1 : Trame du dossier à compléter (respecter les cadres, police arial 11)
À soumettre à l'adresse uniteid.contact@utoulouse.fr au plus tard le vendredi 15 mai 2026

Allocation doctorale complète de 3 ans	<input type="checkbox"/>
Demi-allocation doctorale de 3 ans (si-cofinancement)	<input type="checkbox"/>
4^{ème} année de thèse	<input type="checkbox"/>

Dans ce cas, le projet devra clairement mettre en avant l'état d'avancement de la thèse et la justification d'une 4^e année.

Titre du projet :

Nom / prénom du doctorant (si connu lors de la soumission du dossier écrit ; l'audition du candidat sera obligatoire lors de la phase d'évaluation orale pour les dossiers présélectionnés) :

Nom / prénom du directeur de thèse :

Laboratoire / équipe :

Thématique du projet / adéquation à l'EUR sur les Maladies Infectieuses Emergentes :

Pathogène prioritaire ou émergent :

Pathogène prioritaire pour l'antibiorésistance :

Pathogène :

Famille d'antibiotique concernée :

Vecteurs/écosystèmes associés aux MIE (cf pathogènes prioritaires) :

Surveillance / épidémiologie des MIE (cf pathogènes prioritaires) :

Argumentaire si cas particulier hors liste :

Résumé du projet : (1 page maximum, arial 11)

SYNOPSIS du projet (3 pages maximum, arial 11)

Approche *one health* du projet :

Interdisciplinarité :

Collaborations internationales ou industrielles ; mobilité :

Directeur de thèse (nom/prénom) :

Encadrant « expérimenté »

« Jeune » encadrant

Si encadrant « expérimenté » :

Sur les 5 dernières années, pour l'encadrant (et pas toute l'équipe) :

Liste des doctorants encadrés avec pour chacun, publications du doctorant en 1^{er} auteur en rapport avec le travail de thèse et devenir post-thèse immédiat.

Si « jeune » encadrant :

Publications de l'encadrant (liste de 5 publications de référence en 1^{er}, 2^e, ou dernier auteur)

Financements obtenus (ATIP-Avenir, starting grants, ANR...)

Dynamique de l'encadrant : nomination en tant que CR/MCF, création de groupe/équipe émergent, etc